

APPENDICE No 2

je ne vois pas qu'il devienne nécessaire dans l'occurrence de recourir aux services d'un dactylographe. Je compte, monsieur le président, que votre plan va accélérer le travail. Je n'en suis cependant pas assuré. Vous l'avez préparé avec tout le soin désirable avec l'idée de tout mettre en œuvre pour faire obtenir pleine justice à qui justice n'a pas été rendue, advenant le cas où une plainte s'élevât contre quelque injustice commise. Toute l'organisation va demander des séances matinales de la part des sous-comités en même temps que l'usage de plusieurs chambres.

Le PRÉSIDENT: L'affaire peut s'arranger, je crois.

L'hon. M. BÉLAND: J'en suis aise. Pour moi, je suis un nouveau venu au sein du ministère et je cherche à m'éclairer auprès de ce comité, sûr de la sanction du Parlement sur tout changement que l'intérêt public pourrait rendre opportun. Je n'ai aucune direction à donner au comité et de fait toute direction venant de moi pourrait sembler intéressée. Interprète du gouvernement, je suis en mesure de déclarer que nous sommes ouverts à toute proposition émanant du comité dans l'assurance que le bien public ne devra qu'en profiter.

M. CARROLL: J'ignore complètement ce que fut l'organisation du comité de l'an dernier, mais j'accepte absolument l'idée émise par le col. Arthurs et M. Caldwell, tous deux riches d'une expérience acquise au sein de comités antérieurs; or si le plan soumis leur sourit, les nouveaux membres du comité devraient s'en contenter. La motion parle-t-elle du point établi par le colonel Arthurs à l'effet que les grands corps et associations de ce genre aient à paraître devant le comité général; ou est-ce le mémoire qui en fait mention?

Le PRÉSIDENT: Mon mémoire en faisait mention. Je fais miennes les remarques du ministre et celles du colonel Arthurs et de M. Caldwell. Je suis d'avis que le point principal est que tout cas particulier soit soumis au comité principal afin que ce dernier sache le premier ce qui se pratique, et sache en tout et partout ce qui se pratique; j'approuve entièrement et absolument d'un autre côté ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé à l'effet que les grands corps constitués soient entendus par le comité général. De fait le comité général devrait entendre à peu près tous les témoignages, à part certaines choses privées et certaines données particulières qu'il ne serait pas opportun d'étaler en public; et puis, possible qu'il ne serait pas sage d'élargir le champ du comité et d'y faire entrer une infinité de menus détails. Je prétends que, advenant qu'un corps constitué déposât devant le comité, le sous-comité fût invité à faire un examen de ce cas particulier. Autrement dit, si de nombreux témoignages relatifs aux divers sujets en cause se trouvaient sous les yeux du comité à une seule et même séance, et si certaine partie des témoignages relative aux Pensions et une autre relative à l'Etablissement des soldats se trouvaient en vedette, on pourrait renvoyer au sous-comité cette partie spéciale des témoignages pour qu'il en fasse un examen approfondi et soumette au comité principal son rapport à ce sujet. Ce comité, après avoir entendu les témoignages, fera rapport et demandera de nouveau conseil et instructions. Les sous-comités n'enlèveront aucune prérogative au comité plénier; leur rôle est simplement de modifier la procédure du comité général et de faciliter l'étude simultanée de tous les sujets au lieu de les étudier un par semaine, ce qui fait qu'à la fin de l'enquête nous sommes dans la confusion et que notre rapport n'est pas prêt. Voilà une brève explication de l'objet du comité dont je propose humblement la formation.

M. CALDWELL: Avez-vous décidé de la composition de ces comités?

Le PRÉSIDENT: J'allais demander qu'on propose les noms si le comité plénier approuve le projet.